



Fenêtre sur le fleuve,
carrefour de Charlevoix
www.saintsiméon.ca

SAINT-SIMÉON

Base des Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 5 juin 2023 à la salle
du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure # 23-01

Nature et effet : Réputer conforme une marge latérale de 1,0 mètre
alors que l'article 6.2.4-2) du règlement de zonage
numéro 196 stipule que les garages attenants doivent
respecter les marges avant, arrière et latérale
prescrites aux grilles de spécifications pour le
bâtiment principal, qui dans le présent cas est de 2
mètres sur la propriété sise sur le lot 5 728 877.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE DIX-HUITIÈME (18^e) JOUR DE MAI 2023

Directeur général adjoint / Greffier